



Québec subventionne le *Zyban* et les *Nicoderm*

Denis Côté

Depuis le 1^{er} octobre, le Régime général d'assurance médicaments du Québec couvre certains produits pharmaceutiques d'aide à l'arrêt tabagique. Il s'agit du *Zyban*, des timbres cutanés *Nicoderm*, ainsi que, à titre de médicaments d'exception, des gommes *Nicorette* et *Nicorette Plus*.

L'annonce officielle de cet appui gouvernemental aux fumeurs a été faite le 20 septembre par la ministre de la Santé et des Services sociaux, Pauline Marois, au moyen d'un communiqué. Le coût prévu de ce programme est de 5 millions \$, soit 0,4 % des 1,2 milliards \$ en médicaments remboursés par le Régime. Le Conseil consultatif de pharmacologie (CCP), qui a recommandé la mesure, estime que 60 % de cette facture proviendra des timbres, 30 % du *Zyban* et 10 % de la gomme.

Président de l'Ordre des pharmaciens du Québec, Paul Fernet est tout à fait satisfait de ce support financier aux fumeurs. « *C'est un autre pas dans la bonne direction de la part du gouvernement, a-t-il déclaré. Cela va de pair avec la décision de ne plus vendre de cigarettes dans les pharmacies. Notre mission depuis toujours, qui est de favoriser la santé de la population, est en parfaite harmonie avec ces deux mesures.* »

25 % à déboursier

Par conséquent, dans la plupart des cas, les fumeurs n'ont plus que 25 % du coût des produits à déboursier, puisque le Régime est en fait une coassurance. En plus d'une franchise, le patient ne paie généralement que le quart de ses médicaments, jusqu'à un maximum mensuel qui varie selon ses revenus. Ainsi, un bénéficiaire de l'aide sociale, ou une personne à très faible revenu, pourra profiter de ces aides pharmacologiques à bas prix, soit 17 \$ par mois au plus. Même durant son traitement, il économisera en tenant compte du prix des cigarettes épargnées.

Les détenteurs d'assurances privées, lesquelles concernent plus de la moitié de la population, auront eux aussi droit à une réduction importante car, selon la loi, les avantages de ce secteur doivent au moins égaler la protection du régime public.

SOMMAIRE

Recul de la publicité du tabac	3
Élections fédérales	6
Boycott de l'Opération zone scolaire	7
Conférence mondiale de Chicago	10

L'accès au programme gouvernemental nécessitant toujours une ordonnance, le fumeur doit d'abord aller consulter son médecin, ce qui n'est pas requis lorsqu'il paie lui-même les timbres ou la gomme de nicotine. Dans les deux cas toutefois, le pharmacien est tenu d'ouvrir un dossier pour son patient et de le conseiller sur l'utilisation du produit. Rappelons que Santé Canada a autorisé, en juillet 1998, la vente des timbres de nicotine sans ordonnance.



Bientôt Habitrol ?

Le Régime n'inclut pas encore les timbres *Habitrol* et *Nicotrol*, puisque leurs distributeurs n'avaient pas soumis à temps leurs dossiers au CCP, lequel révisé, tous les trois mois, la liste des médicaments assurés. La compagnie Novartis, qui met en vente *Habitrol*, a entrepris les démarches en vue de la liste du 1^{er} janvier 2001, a révélé sa représentante, Hélène Thomassin. Cet empressement ne se retrouve toutefois pas chez Johnson & Johnson-Merck, distributeur du timbre *Nicotrol*.

En ce qui concerne les gommes *Nicorette*, elles sont couvertes seulement à titre d'exception, par exemple lorsque le médecin déconseille les timbres cutanés à son patient pour cause d'allergie de la peau. Les timbres ont été privilégiés à la gomme pour des raisons de coûts et non pas d'efficacité, a précisé Dominique Lambert, conseillère au CCP. De plus, de fréquents problèmes d'observance thérapeutique ont été relevés.

Déçu de voir son produit ainsi déclassé, la compagnie Aventis Pharma soumettra à nouveau l'inscription de *Nicorette* au Régime, en expliquant mieux les étapes de cessation proposées et les coûts réels qui en résultent. Au Canada anglais, les gommes *Nicorette* sont davantage utilisées que les timbres *Nicoderm*; cela répond donc à un besoin, plaide Chantal Blanchard, chef de produits chez Aventis Pharma. Après les trois →

premières semaines d'octobre, le Régime n'a remboursé que six ordonnances de gomme, comparativement à 7157 pour les timbres *Nicoderm* et 7176 pour les comprimés de *Zyban*.

Bien que le CCP n'ait guère adhéré à la gomme *Nicorette*, madame Blanchard est enchantée du programme gouvernemental. « *Le Québec est très proactif, se réjouit-elle. C'est la première province au Canada à aider ainsi les fumeurs. C'est bien agréable de travailler dans ce secteur maintenant, puisqu'il y a plein de nouvelles mesures qui entrent en vigueur en même temps. Cela fait avancer les gens dans leur intention d'arrêter de fumer.* »

Deux fois plus efficace

Le Conseil consultatif de pharmacologie estime le taux d'abandon du tabac, avec l'aide des timbres, de la gomme ou du *Zyban*, à environ 40 % après douze semaines. Quant au Dr Michèle Tremblay, elle reconnaît que ce taux est grandement réduit après un an. Avec ses collègues André Gervais et Chantal Lacroix, Mme Tremblay est coauteure des lignes directrices concernant le tabagisme, émises par le Collège des médecins du Québec.

Selon l'ensemble de la recherche, les personnes qui tentent de cesser de fumer avec de l'aide pharmacologique ont envi-



La publicité des médicaments sur ordonnance étant strictement contrôlée, ce panneau promotionnel du *Zyban* ne peut révéler à quoi il sert !

ron deux fois plus de chances d'y parvenir, soutient toutefois le Dr Tremblay. Par exemple si, dans une étude, des fumeurs ont obtenu un taux d'abandon de 20 % après un an avec des timbres cutanés, leurs homologues ayant bénéficié du même suivi, mais n'ayant disposé que de placebos (de faux timbres, sans nicotine), ne seront que 10 % à être restés non-fumeurs.

Ayant participé à des ateliers sur le sujet, lors de la Conférence mondiale sur le tabac OU la santé, à Chicago cet été, Michèle Tremblay signale que les autorités médicales américaines ne privilégient aucun des cinq produits pharmaceutiques disponibles là-bas, les considérant tous d'une efficacité comparable. Le médecin est ainsi invité à prescrire, soit le *Zyban*, soit l'une des quatre méthodes d'administration de nicotine, c'est-à-dire les timbres cutanés, la gomme, l'aérosol ou l'inhalateur (ces deux derniers ne sont pas encore autorisés au Canada). Les préférences du patient, ses expériences antérieures et les contre-indications sont alors prises en considération.

Zyban

Commercialisé au Canada depuis août 1998, le *Zyban* ne contient pas de nicotine, contrairement aux autres supports pharmacologiques. Son élément actif, le chlorhydrate de bupropion, est un antidépresseur qui agit sur le cerveau en réduisant l'effet de la nicotine.

On peut l'utiliser en continuant à fumer ; toutefois, au bout d'une semaine ou deux, le besoin du tabac s'estompe et il est temps d'écraser pour de bon. Son achat nécessite une ordonnance. (Voir « Lancement canadien du *Zyban* », *Info-tabac*, septembre 1998.)

Selon Janik Létourneau, pharmacienne dans une succursale Pharmaprix, peu de médecins prescrivent à la fois le *Zyban* et des timbres de nicotine, bien que cela ne soit pas déconseillé. Il est d'ailleurs possible d'obtenir la couverture étatique des deux produits concurrentement, en autant qu'ils soient prescrits par le médecin.

Un traitement au *Zyban* pour trois mois coûte maintenant au fumeur environ 70 \$, incluant la franchise mensuelle requise par le Régime, comparativement à environ 195 \$ auparavant. Pour les timbres *Nicoderm*, la facture pour dix semaines, par exemple, est réduite à environ 95 \$, comparativement à 320 \$ avant le 1^{er} octobre.

12 semaines par année

L'apport du Régime est limité à douze semaines consécutives par période de douze mois. Si un fumeur échoue avec le *Zyban*, il peut par contre se reprendre avec un médicament à base de nicotine, et inversement.

Les grands médias québécois ont bien couvert cette nouvelle mesure, notamment les nouvelles TVA, alors que le reporter a cherché en vain, auprès de fumeurs rencontrés au hasard, des personnes voulant essayer les produits subventionnés. Bien que fort connus et bien cotés dans le milieu médical, le *Zyban* et les timbres cutanés ne suscitaient pourtant guère l'engouement du fumeur de la rue.

Par un éditorial de Brigitte Breton intitulé *Sevrage étatique*, le quotidien *Le Soleil* a salué avec satisfaction l'annonce de la ministre Marois. « *Payer des gommettes et du Zyban aujourd'hui évitera sûrement, à plus long terme, de coûteux pontages cardiaques et des traitements en radio-oncologie et en chimiothérapie pour lutter contre des cancers du poumon ou du larynx* », écrit madame Breton.



Lors de la Conférence mondiale de Chicago, Jean Forcione et Chantal Blanchard, de la compagnie Aventis Pharma, présentaient les timbres *Nicoderm* et la gomme *Nicorette*.

Plus important recul de la publicité du tabac en trente ans

Denis Côté

Sans tambour ni trompette, les trois grands fabricants canadiens de cigarettes se sont pliés, le 1^{er} octobre, aux dispositions des lois canadienne et québécoise qui leur interdisent désormais de faire la publicité de commandite dans l'affichage, dans les points de vente, à la télévision et à la radio. Les deux possibilités restantes pour faire valoir leurs marques, et ce dans les 10 % inférieurs du support, sont les publications (à lectorat adulte d'au moins 85 %) et l'affichage dans les bars. Les enseignes demeurent permises sur les lieux des activités commanditées, sans obligation de suivre la norme du 10 % du bas.

Cette étape du 1^{er} octobre constitue en fait le recul le plus important de la publicité du tabac au Canada depuis le début des années 1970, alors que les fabricants avaient eux-mêmes mis fin à leurs annonces traditionnelles à la télévision et à la radio, et à leurs primes offertes suivant l'achat de cigarettes.

Le débat sur la publicité du tabac ne date pas d'hier. « *La cigarette : Ottawa serait prêt à aller jusqu'à l'interdiction de toute publicité* », titrait à la une *Le Devoir* du 20 décembre ... 1968. Pour éviter une loi fédérale sévère, les fabricants avaient, en 1972, adopté un code volontaire de restrictions, qu'ils ont cependant fréquemment enfreint.

Ce n'est qu'en mai 1988, fortement poussé par le lobby de la santé, que le gouvernement canadien a progressivement interdit (loi C-51), du moins en théorie, toutes les publicités du tabac et les commandites liées aux marques de cigarettes. Cependant, les fabricants, Imperial Tobacco en tête, se sont alors empressés

de fonder des compagnies de façade, comme Player's Ltée, du Maurier Ltée, ou Export 'A' Inc., lesquelles ont continué à commanditer des événements et à les annoncer sans vergogne. Faute de volonté politique, et voyant sa législation contestée devant les tribunaux, le gouvernement conservateur de Brian Mulroney n'a jamais tenté de freiner ces activités promotionnelles douteuses des fabricants.

Cour suprême

Ainsi, de 1989 jusqu'au jugement de la Cour suprême de 1995 sur la publicité du tabac, les fabricants ont poursuivi sans relâche la promotion de leurs marques par l'entremise de commandites sportives, récréatives ou culturelles.

Il est utile de préciser que, depuis les années 1960, les multinationales du tabac ne décrivent pratiquement jamais leurs cigarettes dans leurs annonces, préférant simplement associer leurs marques et leurs paquets à des scènes et des personnages attrayants. Cette pratique pour le moins trompeuse, de lier des produits mortels à des activités agréables, convenait parfaitement à la promotion par le biais de commandites.

Après le jugement serré de la Cour suprême, à 5 voix contre 4, qui rendait illégale l'interdiction totale de la publicité du tabac, les fabricants ont tenté de lancer de nouvelles marques de cigarettes, avec représentation des paquets, telles les Sportsman, les Veloutée et les Plus. Devant l'échec commercial de ces dernières, les cigarettiers se sont concentrés sur ce qui leur était le plus favorable, à savoir la publicité des marques bien établies, sous prétexte de commandite.

Loi C-71 en 1997

En mars 1997, encore une fois extrêmement sollicité par la communauté de la santé, le gouvernement canadien a de nouveau légiféré, cette fois en encadrant sévèrement la publicité du tabac (sans l'interdire totalement) et en freinant la promotion des commandites (à compter d'octobre 1998). Très strictes, les



Ce type d'annonce est devenu illégal en janvier 1989.

Afin de poursuivre leur publicité, les fabricants ont alors fondé des compagnies de façade, comme Player's Ltée, lesquelles ont commandité des événements jusqu'en 1995, tels ces Internationaux de tennis en 1993.



normes publicitaires de la loi C-71 ont fait en sorte que les fabricants ont continué à ne miser que sur leurs commandites. Aucune annonce de cigarettes, conforme aux dispositions actuelles, n'a encore vu le jour.

Harmonisations fédérale et québécoise

Toutefois, devant les pressions des milieux artistiques, sportifs et médiatiques, provenant en particulier du Québec, le ministre fédéral de la Santé, Allan Rock, avait annoncé, peu avant le Grand Prix Player's du Canada de juin 1998 (course de Formule 1), un report d'au moins deux ans de la série de restrictions sévères aux commandites.

Quelques jours plus tard, le projet de loi 444 du Québec, sur le point d'être adopté, s'est harmonisé avec la décision fédérale, en retenant les dates du 1^{er} octobre 2000 pour les restrictions aux commandites et du 1^{er} octobre 2003 pour leur disparition définitive. En décembre 1998, la loi canadienne (C-42) reprenait à son tour grosso modo les normes et l'échéancier de la loi québécoise.

Changement à 180°

Pour sa part, le gouvernement du Québec a complètement modifié son attitude à l'égard de la publicité du tabac durant la dernière décennie. Au début des années 1990, ses procureurs plaidaient aux côtés de l'industrie, demandant l'annulation de

la loi fédérale C-51 sous prétexte qu'elle empiétait sur sa juridiction. Et après moult péripéties, le 17 juin 1998, à l'initiative de l'ancien ministre de la Santé Jean Rochon, l'Assemblée nationale adoptait à l'unanimité une loi plus sévère, plus étendue et plus claire que celle du Canada.

Contexte différent

Après avoir constaté à quel point les fabricants canadiens s'étaient moqués de la loi canadienne de 1988, le lobby antitabac était anxieux de voir dans quelle mesure les sévères restrictions d'octobre 2000 allaient être respectées.

Face à des lois de deux niveaux de gouvernements (québécois et canadien), et devant le jugement de la Cour suprême qui reconnaissait le droit d'interdire la publicité de tabac du genre style de vie (comme celle des commandites), les fabricants se sont, cette fois, passablement pliés aux nouvelles normes.

Durant le mois de septembre, les affiches des Sports extrêmes Export 'A', des Arts du Maurier et de l'équipe de course Player's, par exemple, ont graduellement disparu du paysage. Les annonces télévisées du même type ont également été retirées des ondes, en vertu des lois, mais aussi conformément au code volontaire des fabricants de 1972 !

Victoire discrète

Même si ce retrait de promotion des marques de cigarettes est l'aboutissement de plus de trente ans d'efforts de la communauté de la santé, et même si le sujet des commandites du tabac avait captivé le Québec en 1997 et en 1998, l'étape d'octobre 2000 s'est déroulée sans grand intérêt de la part des médias.

La Coalition québécoise pour le contrôle du tabac a émis un communiqué, le 26 septembre, intitulé : « *Le 1^{er} octobre, les jeunes Québécois seront protégés davantage contre les stratégies de marketing de l'industrie du tabac* ». Ce rappel n'a suscité qu'une retombée notable, soit un article de *La Presse* titré « *Publicité des cigarettes : c'est presque fini...* », dans lequel le journaliste Sylvain Larocque reprend l'argumentaire de la Coalition mais rapporte aussi des « *pertes importantes* » pour les compagnies d'affichage. Pourtant, ces dernières semblent toujours bien en santé, notamment grâce aux marchés croissants d'Internet, des nouveaux canaux de télévision et des téléphones cellulaires.

Les groupes dédiés à la lutte contre le tabagisme étant constamment débordés, aucune activité n'a été organisée pour célébrer cette victoire de la santé publique sur l'industrie du tabac. Quant aux fabricants de cigarettes canadiens, ils pourraient eux aussi fêter, non seulement pour avoir maintenu leurs marques pendant une trentaine d'années dans l'ensemble des supports publicitaires et des médias, mais pour avoir accru leurs bénéfices d'exploitation de manière spectaculaire, cela dans un contexte difficile et un marché diminué.

Encore l'équipe Player's

La compagnie Imperial Tobacco, forte de son équipe de représentants sur la route, n'a toutefois pas reculé d'un centimètre dans les points de vente. En septembre et octobre, elle y a fait remplacer toutes ses affiches des Arts du Maurier et de l'équipe Player's par de nouvelles illustrations d'une voiture de



En septembre, la publicité des commandites du tabac a disparu du paysage. Finie la promotion des films Benson & Hedges et des Arts du Maurier sur les autobus et sur les panneaux géants.



Dans ses dizaines de milliers de points de vente, Imperial Tobacco a fait remplacer toutes ses affiches de du Maurier et de Player's par celle-ci, illustrant une voiture de course bleue, comme celles de l'équipe Player's.



De son côté, RBH a installé ces nouvelles cartouches de Benson & Hedges, qui prennent l'allure de paquets géants.

course, dans des tons de bleu. Appartenant conjointement au cigarettier et au riche américain Gerald Forsythe, l'équipe Player's-Forsythe, basée en Indiana, est en course dans la série CART, disputée principalement aux États-Unis.

Ainsi, même si le mot Player's n'y est plus, ces panneaux continuent, par marketing croisé, à faire la promotion de l'équipe Player's et des paquets de cette marque, lesquels sont tous de dominante bleue. Ces affiches sont d'ailleurs habituellement placées au-dessus des étalages de cigarettes qui restent toujours aussi envahissants.

Au tour de JTI-Macdonald

Devant cette initiative d'Imperial Tobacco, son concurrent japonais JTI-Macdonald lui a déjà emboîté le pas, installant dans les points de vente des affiches annonçant sa série de Sports extrêmes, sans le mot Export 'A', mais avec le slogan « *Va jusqu'au bout.* ». Toutefois, le stratagème avantage Imperial puisque l'équipe Player's, facilement identifiable par une voiture de course bleue, profite d'une large visibilité dans les médias, surtout chez nous à cause de ses pilotes québécois Patrick Carpentier et Alexandre Tagliani.

Quant à l'autre fabricant, Rothmans, Benson & Hedges, il poursuit sa publicité dans les points de vente par une manigance différente. Il emballe maintenant certaines de ses marques Benson & Hedges de sorte que la cartouche prend l'apparence d'un paquet géant. Les marchands sont ensuite rémunérés pour installer ces cartouches sur leurs murs. Et le tour est joué !

Coalition stupéfaite

Dénonçant le retour de la promotion des commandites du tabac dans les points de vente, la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac a révélé avoir déjà porté plainte à Québec. Selon la Coalition, les nouvelles affiches dans les dépanneurs sont « *probablement illégales* », puisqu'elles constituent de la publicité indirecte de type style de vie, évoquant des marques de cigarettes sans pourtant les nommer expressément.

La Coalition met en lumière le fait que pendant la période où Imperial Tobacco prétend, à pleines pages de publicité, avoir

à cœur la prévention du tabagisme chez les jeunes, cette compagnie multiplie ses panneaux de course automobile dans des dizaines de milliers de points de vente accessibles aux enfants. « *Il est clair que la situation a assez duré*, affirme le coordonnateur de la Coalition, Louis Gauvin. *L'industrie du tabac n'est pas au-dessus des lois et il est grand temps de la remettre à l'ordre.* »

Neuf affiches devant Santé Canada

La désinvolture d'Imperial Tobacco s'est manifestée notamment au Complexe Guy-Favreau de Montréal, un grand immeuble fédéral où est située la direction générale de Santé Canada au Québec. Pas moins de neuf des nouvelles affiches de la série CART sont exposées devant le dépanneur et le magasin de journaux de la galerie intérieure du Complexe.

Toujours sur Internet

Le géant canadien du tabac défie également les lois canadienne et québécoise en opérant encore le site Internet de l'équipe Player's, à l'adresse de Lequipe-Players.com (ou teampayers.ca). Apparemment, ses avocats semblent prêts à plaider que le réseau Internet constitue une « publication ».

De surcroît, le site est depuis octobre l'objet d'annonces pleines pages, sur tons de bleu, dans les télé-horaires, les journaux universitaires et les hebdomadaires culturels. Cette publicité, attrayante pour les jeunes, associe l'informatique et Internet avec la marque Player's. Aucun événement n'y est signalé.

Publicité plutôt que prix réduits

La saga de la publicité et la promotion du tabac n'est donc pas près de s'achever. Les deux gouvernements, du Canada et du Québec, ont dans leurs lois des mesures aptes à réglementer la disposition et la promotion des produits du tabac dans les points de vente. Il semble que cela soit la prochaine étape, a-t-on appris. Quant aux grands fabricants, ils voudront certainement maintenir une visibilité maximale pour leurs marques, de manière à entretenir une image acceptable du tabagisme et à éviter toute concurrence par les prix, laquelle pourrait leur être très coûteuse.

Les élections hâtives enravent la lutte fédérale contre le tabagisme

En déclenchant hâtivement le processus électoral, le premier ministre Jean Chrétien a enravé deux actions très prometteuses pour la réduction du tabagisme au pays. Son gouvernement n'a encore donné aucune suite au projet de loi S-20, lequel créerait une fondation contre le tabagisme juvénile, et il n'a pas augmenté les taxes sur les cigarettes, tel qu'attendu en octobre.

De plus, le minibudget du ministre des Finances Paul Martin, dévoilé quatre jours avant le déclenchement des élections du 27 novembre, ne comprenait aucune hausse aux maigres 20 millions \$ octroyés à la lutte contre le tabagisme, malgré les milliards \$ en surplus.

Les principaux organismes concernés déplorent l'inertie persistante du ministère des Finances qui néglige les objectifs de Santé Canada en matière de lutte anti-tabac. Ils ont publié une série de quatre annonces dans le *Hill Times* d'Ottawa du 16 octobre, réitérant la nécessité d'un programme bien financé pour contrer le tabagisme, comme celui prévu par le projet de loi S-20.

Et le 18 octobre, par voie de communiqué, trois de ces groupes ont dénoncé le minibudget du ministre Martin. « *L'énoncé économique d'aujourd'hui ne fait strictement rien pour contrer l'épidémie du tabac, pourtant la première cause de maladies et de décès évitables au pays* », ont conjointement fait valoir l'Association pour les droits des non-fumeurs, la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac et la Société canadienne du cancer.

Le S-20 adopté au Sénat

Fortement appuyé à travers tout le pays, le projet de loi S-20 fut adopté à l'unanimité par le Sénat le 6 octobre. Cette initiative du sénateur libéral Colin Kenny créerait une fondation pour combattre le tabagisme juvénile, indépendante du gouvernement et financée par un prélèvement sur les ventes des produits du tabac, de l'ordre de 360 millions \$ par année.



Le premier ministre Jean Chrétien

À la suite du déclenchement des élections, ce projet est mort au feuillet du Sénat, même s'il n'avait pas encore été déposé à la Chambre des communes. Son parrain, M. Kenny, a l'intention de le soumettre à nouveau au Sénat dès le début de la prochaine législature, a précisé son adjointe Donna Routliffe. L'adoption renouvelée du Sénat et le dépôt en Chambre devraient s'effectuer assez rapidement, prévoit-elle.

Appui de deux fabricants

Étrangement, à l'instar de la communauté de la santé, deux des trois grands fabricants canadiens de cigarettes soutiennent eux aussi l'initiative du sénateur Kenny. Ces trois compagnies viennent de publier des annonces dans des quotidiens canadiens pour étayer leurs points de vue.

Imperial Tobacco indique entre autres dans sa publicité : « (...) nous l'appuyons à 100 %. Le projet de loi S-20 est une importante loi présentée au Sénat du Canada. » Le géant canadien du tabac suggère même aux lecteurs de supporter le S-20 auprès de leurs députés ; il dispose d'une ligne dédiée de renseignements, le 1-888-495-4044. L'annonce de JTI-Macdonald, fabricant des Export 'A', est également claire et engageante. Elle est titrée : « *Nous appuyons le Projet de loi S-20. Et nous avons besoin de votre aide !* »

Par contre, le troisième fabricant fait bande à part. Alors que son président endossait les objectifs de la fondation devant un comité sénatorial en juin, la compagnie Rothmans, Benson & Hedges s'en dissocie maintenant formellement. « *Le projet de loi S-20 financerait les mêmes groupes de pression et les mêmes programmes qui ont échoué par le passé. Pourquoi faudrait-il jeter encore plus d'argent à ces groupes si le but véritable est de comprendre les causes du tabagisme chez les mineurs et d'élaborer de meilleurs programmes pour le combattre* », soutient-elle.

Annonces dans *Hill Times*

En réponse à ces publicités publiées à grands frais à travers le pays, et pour faire le point sur le projet de loi S-20, une trentaine de groupes de santé, réunis sous la bannière « Campagne nationale "Le Tabac ou les Jeunes" », ont placé une série de quatre annonces d'une page dans l'hebdomadaire anglophone *Hill Times*, lequel est consulté par les députés fédéraux et leur entourage.

Disposés à droite sur quatre pages consécutives pour un impact maximum, ces messages résument entre autres les méfaits du tabagisme au pays, et les succès qu'ont



Le *Hill Times* du 16 octobre publiait une publicité de quatre pages émanant de la Campagne Le Tabac ou les Jeunes.

remporté des programmes complets de réduction, comme ceux de Californie et du Massachusetts. Le titre de la troisième annonce est limpide : « *Le gouvernement fédéral dépense moins de 1 \$ pour prévenir les maladies liées au tabac pour chaque 100 \$ qu'il récolte en taxation du tabac. Il devrait en avoir honte.* » La série se termine ainsi : « *Nous demandons aux députés de relever le défi de l'industrie. Appuyez le projet de loi S-20. Ou, si des élections empêchent son adoption, soutenez l'an prochain une loi alternative qui répondra aux mêmes besoins de*

santé publique. »

Parmi les 27 signataires des annonces, en plus des trois organismes cités plus tôt, on trouve notamment l'Association pour la santé publique du Québec, le Conseil québécois sur le tabac et la santé, et la Fédération québécoise du Sport Étudiant.

Promesse libérale

Assuré, selon les sondages, de rester au pouvoir à la fin de novembre, le Parti libéral de Jean Chrétien promet de continuer à combattre l'usage du tabac, sans

toutefois chiffrer ses engagements. Tirées du *Plan d'action libéral*, dévoilé le 31 octobre, les trois pages traitant de la santé se terminent ainsi : « *Nous renforcerons aussi les efforts nationaux de lutte contre le tabagisme en haussant les taxes sur le tabac, en adoptant une réglementation plus sévère et en améliorant les programmes de prévention et d'abandon du tabagisme.* »

Seul l'avenir dira à quel point le futur ministre de la Santé respectera cette promesse, et quel budget il obtiendra de son collègue des Finances pour ce faire. – **D.C.**

Boycott de l'Opération Carte d'identité - Zone scolaire

La Coalition québécoise pour le contrôle du tabac demande à ses membres et aux autres organismes communautaires de boycotter l'actuel programme de l'industrie qui prétend contribuer à la réduction des ventes de tabac aux mineurs. Entièrement conçue, financée et propagée par le Conseil canadien des fabricants des produits du tabac, l'*Opération Carte d'identité Zone scolaire* invite les détaillants, situés près des écoles, à refuser de vendre du tabac aux moins de 18 ans. Ayant obtenu l'appui de chambres de commerce et de députés du Saguenay, première région québécoise rejointe, cette campagne consiste en des annonces dans les journaux, des consignes aux marchands et de l'affichage dans les points de vente.

« *Ce programme n'est rien d'autre qu'un exercice de relations publiques dénué de tout bénéfice pour la santé publique, il ne réduira en rien le tabagisme chez les jeunes* », prévient toutefois Louis Gauvin, porte-parole de la Coalition. Par le biais d'un communiqué de presse et d'un envoi postal à des centaines de groupes communautaires, l'organisme entend faire la lumière sur les objectifs réels des fabricants.

« *Faire confiance à l'industrie du tabac pour réduire le tabagisme chez les jeunes, c'est confier au loup la garde des moutons*, illustre M. Gauvin. *L'adhésion au programme mis au point par l'industrie est sur une base volontaire et ne comporte aucun mécanisme crédible de vérification. Ces programmes d'éducation pour les détaillants se sont toujours avérés inefficaces; dans le meilleur des cas, les effets sont temporaires* »

La Coalition déclare être davantage en faveur d'inspections systématiques et de solides sanctions contre les dépanneurs pris en défaut, cela par des autorités gouvernementales.

Danger dans la cour d'école

L'intérêt de l'industrie du tabac pour la prévention du tabagisme juvénile n'est pas exclusif au Canada. Cette nouvelle stratégie, assez courante dans les pays développés, a régu-



lièrement pour effet de semer la confusion parmi les autorités sanitaires et les groupes opposés au tabagisme. Comment réagir à cette collaboration inquiétante de compagnies qui, en réalité, acquièrent la grande majorité de leurs nouveaux clients à l'adolescence ? Les organismes britanniques *Action on Smoking and Health* et *Cancer Research Campaign* viennent de rendre public un rapport sur le sujet, intitulé *DANGER! PR in the Playground*, ou *Danger : les relations publiques dans la cour d'école* en résumé français.

Après avoir étudié minutieusement des documents internes de l'industrie, les chercheurs ont conclu que ses principaux objectifs sont simplement de redorer son image et de promouvoir le message, sans conséquences pour elle, que fumer est une « affaire d'adulte ». Cette pratique est rusée, puisqu'elle « *aligne les sociétés sur l'opinion publique et politique, laquelle a tendance à exprimer simultanément sa volonté de protéger les enfants et de ne pas empiéter sur la "liberté" des adultes* », estiment-ils.

Les campagnes de prévention soutenues par les fabricants présentent souvent le tabac comme un fruit défendu, réservé aux adultes. Ceci a pour effet de banaliser le tabagisme chez les jeunes de plus de 18 ans, et de le rendre attrayant pour les adolescents. Donc, rien pour réduire les ventes de cigarettes.

Beaux joueurs, les auteurs du rapport recommandent ceci à l'industrie du tabac : « *Cessez de faire systématiquement opposition aux mesures basées sur les faits et qui, elles, feraient la différence* (en réduisant réellement le tabagisme), *soit l'augmentation des taxes, l'interdiction globale de la publicité, les programmes visant à aider les adultes à arrêter de fumer, les interdictions de fumer dans les lieux publics et au travail, et les initiatives antitabac dirigées par des jeunes.* » (www.ash.org.uk/?advertising) – **D.C.**

■ Avertissements : injonction refusée

Le 20 septembre, la juge Danielle Grenier, de la Cour supérieure du Québec, a refusé la demande d'injonction de l'industrie du tabac, plaidée une semaine auparavant, qui visait à retarder l'apposition des nouveaux avertissements illustrés sur les paquets de cigarettes. Les trois fabricants canadiens souhaitaient attendre les résultats de leurs propres contestations juridiques de la loi fédérale, ce qui prendra plusieurs années. La juge Grenier a plutôt retenu les intérêts de santé publique défendus par Santé Canada et la Société canadienne du cancer. Ces avertissements, couvrant la moitié supérieure des paquets, seront donc sur le marché dès décembre 2000, tel que décidé par le gouvernement en juin dernier.

Contrairement à ce qu'ont laissé entendre plusieurs médias, les nouveaux avertissements ne sont pas constitués essentiellement « d'images dégueulasses ». Parmi les 16 messages retenus, seulement quatre reproduisent des organes malades. Des cigarettes, un bébé, des enfants, une femme enceinte et un homme alité, apparaissent notamment sur les 12 autres mises en garde, comme on peut le constater sur Internet, en passant par arrete.qc.ca.

■ Recours collectif relancé

Le 3 novembre, la Cour d'appel du Québec a permis la poursuite du projet de recours collectif du Conseil québécois sur le tabac et la santé contre l'industrie du tabac, en renversant une décision prise le 29 février par le juge Jean Normand. Ce dernier avait suspendu la requête du CQTS, invoquant qu'elle semblait trop similaire à celle défendue par le cabinet de Philippe Trudel et Bruce Johnston. Encore situées aux étapes préliminaires, les deux requêtes de recours collectifs québécois seront donc entendues en parallèle. Celle du CQTS porte sur le cancer et l'emphysème, tandis que celle de Trudel et Johnston est axée sur la dépendance à la nicotine et ses méfaits.



Au Palais de Justice de Montréal, la porte-parole **Marie-Josée Lapointe** explique aux médias pourquoi les fabricants s'opposent aux futurs avertissements.

■ Restaurants sans fumée à New York

Par une annonce d'une page publiée dans la *New York Times* du 31 juillet, une imposante coalition demande que la métropole américaine suive l'exemple de la Californie en interdisant de fumer dans tous les lieux de travail, incluant les petits restaurants, les bars et les clubs de nuit. L'annonce débute ainsi : « **LE TUEUR # 1** dans les lieux de travail américains est... La fumée de tabac ambiante. Elle cause le cancer du poumon, des maladies cardiaques, de l'asthme et des maladies respiratoires. Personne ne devrait la respirer pour garder son emploi. »

Parmi les 33 organismes signataires du message, on trouve des organismes de santé, mais aussi des syndicats et des groupes de défense populaires. En 1995, la Ville de New York avait déjà banni le tabac dans la plupart des lieux de travail, incluant les restaurants de plus de 35 places. La coalition indique que les chiffres d'affaires sont encore meilleurs dans les cinémas, les théâtres, les stades sportifs et les restaurants new-yorkais depuis qu'ils sont sans fumée. Selon le réputé guide gastronomique *Zagat Survey*, New York aura connu un nombre record de 311 nouveaux restaurants au cours de la dernière année. (smokefree.org)

■ Pneumologie à l'air de l'an 2000

L'Association des médecins de langue française du Canada (amfmc.org) a présenté son exposition annuelle, les 12, 13 et 14 octobre au Complexe Desjardins de Montréal, sous le thème de la « Pneumologie à l'air de l'an 2000 ».

À l'origine de nombreuses maladies pulmonaires dont le terrible cancer du poumon, le tabac occupait la vedette de cinq kiosques axés sur la prévention et la cessation, plutôt que sur l'aspect curatif. Ces kiosques étaient animés par des spécialistes des Directions de la santé publique de Montréal-Centre, de Laval et de la Montérégie, de même que du Conseil québécois sur le tabac et la santé. Les passants furent invités à subir des tests de monoxyde de carbone, révélant l'exposition à ce gaz nocif contenu notamment dans la fumée de tabac. Pour sa part, l'Association pulmonaire du Québec faisait la promotion de sa ligne d'aide à la cessation 1-888-POUMON-9, laquelle est en service gratuitement du lundi au vendredi de 13h à 20h.



Lors de l'exposition, **José St-Cerny** et **Élisabeth Masson**, de la DSP de la Montérégie, ont conseillé des fumeurs.



Plus de scène du Maurier au Festival d'été de Québec

■ **Commandites assainies**

Lancé par le gouvernement du Québec le 4 juillet dernier, le *Programme d'abandon de la commandite du tabac* n'a attiré que sept candidatures à la date limite d'inscription, soit le 1^{er} octobre. L'International de feux d'artifices de Montréal, le Grand Prix de course automobile de Trois-Rivières et le Festival d'été de Québec, jusque-là respectivement associés aux marques Benson & Hedges, Player's et du Maurier, font tous les trois partie de ce groupe restreint, ont confirmé leurs représentants à *Info-tabac*.

Au Québec, ce trio constituait les dernières commandites majeures encore parrainées par le tabac. Les quatre autres grands événements, soit les Internationaux de tennis, le Festival de jazz, le Grand Prix de Formule 1 et le Festival Juste pour rire, tous de Montréal, ont déjà trouvé de nouveaux commanditaires principaux.

De son côté, le ministère a refusé la demande de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac, souhaitant que les messages requis, de la part des organismes en échange des subventions de compensation, soient réservés au domaine antitabac ; ils pourront donc toucher d'autres secteurs de la santé en conformité avec l'article 74 de la *Loi sur le tabac*.

■ **Semaine sans tabac : du 14 au 20 janvier**

À l'instar des deux dernières éditions, la prochaine *Semaine québécoise pour un avenir sans tabac*, du 14 au 20 janvier 2001, aura pour thème l'arrêt tabagique. Coordonnateur national de cette campagne, le Conseil québécois sur le tabac et la santé, proposera cette fois aux fumeurs et fumeuses de lui faire part de leurs réflexions sur la dépendance au tabac. Un nouveau dépliant d'information sera distribué à cet effet dans les pharmacies, les CLSC et les entreprises, avec coupon détachable.

Le Conseil invite ses partenaires habituels, de même que les nouveaux qui voudraient se joindre au mouvement, à faire connaître dans leurs milieux les avantages de la cessation et les manières de surmonter les difficultés souvent rencontrées lors de cette étape. Comme au début de 2000, la Semaine servira également d'introduction au *Défi J'arrête, j'y gagne !*, un concours d'arrêt tabagique organisé par Acti-menu et culminant le 1^{er} mars 2001. (cqts.qc.ca)

■ **Appels canadiens aux États-Unis**

Le 28 juillet, le ministère fédéral de la Justice a indiqué que le gouvernement canadien allait en appeler de la décision du juge Thomas McAvoy, de la Cour américaine de Syracuse, lequel a bloqué la poursuite d'un milliard \$ US pour motif de contrebande intentée contre JTI-Macdonald, le fabricant des cigarettes Export 'A'. Le ministère affirme que la règle de droit citée par le juge McAvoy est caduque et qu'elle a été mise en doute par plusieurs tribunaux américains.

Pour sa part, le gouvernement de l'Ontario revient lui aussi à la charge dans une poursuite déposée aux États-Unis contre l'industrie du tabac. Cette action vise une compensation de 40 milliards \$ US pour les frais médicaux occasion-

nés par les maladies liées au tabagisme. Le 6 septembre, les avocats du ministère ontarien de la santé ont déposé un appel à Washington, pour réviser une décision du juge Paul Friedman qui, le 7 août, a conclu que les torts causés aux fumeurs étaient trop anciens pour permettre un recours légal.

■ **Centre Molson sans tabac**

Le Canadien de Montréal vient de mettre fin à 75 ans de partenariat avec l'industrie du tabac, en particulier avec Imperial Tobacco. Cette relation, remontant à l'inauguration de l'ancien Forum, s'est poursuivie avec le déménagement de l'équipe de hockey au Centre Molson en mars 1996.

Comprenant aujourd'hui 22 000 places, l'aréna du Canadien avait toujours servi d'important support publicitaire aux marques de cigarettes. Le tableau indicateur géant était commandité, jusqu'au printemps dernier, par la marque Player's.

Cet arrêt de promotion du tabac s'harmonise avec le nouveau statut d'« Immeuble non-fumeur », conféré au Centre le 17 décembre 1999. Ces deux améliorations découlent de la *Loi sur le tabac* du Québec. Depuis bientôt un an, les fumeurs sont refoulés à l'extérieur, dans des fumoirs et dans les cages d'escaliers. La consigne prévaut aussi pour les journalistes et les détenteurs de loges. Les restaurants fermés disposent toutefois de 40 % de places fumeurs. « *Les clients non-fumeurs apprécient la transformation, qui s'est bien passée, et ils nous signalent même les fumeurs fautifs* », rapporte Maryse Cartwright du Centre Molson.



On applaudit : la marque Player's a enfin disparu du tableau indicateur du Canadien !

arrete.qc.ca Site Internet d'Info-tabac

Au-delà de 40 000 visites depuis décembre 1998

La conférence de Chicago s'attaque à la pandémie du tabac

Denis Côté

Constatant à quel point la pandémie du tabagisme se répand dans les pays en développement, la communauté médicale mondiale considère urgent et hautement prioritaire de doter les régions pauvres de stratégies antitabac inspirées de celles qui ont fait leurs preuves dans quelques pays avancés. Cette préoccupation s'est reflétée lors de plusieurs sessions de la 11^e Conférence mondiale sur le tabac OU la santé, tenue à Chicago du 6 au 11 août dernier.

Coprésidente d'honneur de la Conférence, la directrice générale de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), Gro Harlem Brundtland, a comparé, dans son discours d'ouverture, la propagation du tabagisme et de ses méfaits à celle du sida. Rappelant qu'une récente conférence

mondiale sur le sida avait pour thème « Brisons le silence », Mme Brundtland a déclaré qu'il fallait également briser le silence autour de l'hécatombe du tabac. « *Nous ne pouvons plus demeurer impassible devant une pandémie qui tue déjà quatre millions d'êtres humains par année et qui menace d'en tuer dix millions en 2030* », a-t-elle lancé.

Prenant acte du consensus général pour prévenir le tabagisme juvénile, un objectif partagé en principe par l'industrie du tabac, Mme Brundtland propose à cette dernière de ne plus séduire les populations par sa publicité, ses commandites et ses cadeaux. Très diplomate, elle invite les fabricants à soutenir une convention-cadre mondiale qui entraînerait l'ensemble des pays et des peuples à contrer les « *risques découlant de l'usage du tabac* ».

Une session de navigation

La cérémonie d'ouverture devait comporter une session de navigation, tellement la Conférence fourmillait de réunions, d'assemblées et d'activités diverses. La responsable de la programmation, Nancy J. Kaufman, a entretenu l'auditoire de l'élaboration d'un agenda type de la semaine, face au choix de plus de 500 sessions, animées par 2500 personnes. Le programme, les résumés des sessions, et les statistiques sur le tabagisme constituaient les cinq volumes de base remis aux délégués, pour un total de 1736 pages faisant 10 centimètres d'épaisseur. On comprendra que ce survol est bien incomplet ...

La Conférence a attiré 5200 délégués venus de 160 pays. La grande salle de bal de l'Hôtel Hilton ne pouvant contenir l'ensemble des congressistes, le tiers d'entre eux devaient assister aux assemblées plénières dans une seconde salle, par l'entremise d'écrans géants. Seulement neuf événements principaux disposaient de la



Directrice générale de l'OMS, Gro Harlem Brundtland veut briser le silence entourant l'hécatombe du tabac.

traduction simultanée (en espagnol, en mandarin et en français), l'anglais étant la langue officielle de la Conférence.

Cette forte participation était le double de celle de Beijing en 1997, laquelle avait aussi largement surpassé les 900 délégués de Paris en 1994. Il serait toutefois surprenant que la prochaine conférence, à Helsinki en Finlande, en août 2003, attire autant de personnes que cet été, puisque les deux tiers provenaient des États-Unis.

Des Américains bien en vue

Avec une telle présence, les Américains ont bien sûr occupé une place prépondérante. Hôtes et bailleurs de fonds de la Conférence, ils sont également les meneurs de la lutte contre le tabagisme, avec leurs collègues de certains autres pays anglophones, dont la Grande-Bretagne, l'Australie et le Canada. En plus de pouvoir exposer des réalisations et des programmes d'avant-garde, les représentants de ces pays sont davantage portés à prendre la parole car ils maîtrisent la langue des échanges. En outre, les inscriptions des délégués ne constituant que 15 % du bud-



Fréquente dans le métro de Chicago, cette affiche témoigne du sérieux de la lutte au tabagisme chez les hôtes de la Conférence.

Elle indique :

« *Ceci est une dépendance à la drogue* ».

get de 10 millions \$ US de la Conférence, l'organisation devait offrir une certaine visibilité à ses commanditaires et leurs représentants, pour la plupart américains.

Dans l'ensemble et même dans les détails, cette onzième conférence fut un grand succès. Les réunions, les expositions parallèles, le service Internet, la salle de presse, les cérémonies protocolaires, les activités récréatives, les services aux délégués, l'audio-visuel, tout dénotait un professionnalisme hors-pair. Un journal interne de huit pages en couleur, le *Daily News*, attendait même les délégués chaque matin.

Peu de médias

Malgré l'inscription de plus de cent journalistes au service de presse, la Conférence n'a pas occasionné une vigoureuse couverture médiatique en Amérique du Nord. Par contre, grâce à la présence assidue de Francis Temman de l'Agence France-Presse, des quotidiens francophones du Québec ont rapporté certaines des

séances les plus intéressantes. Les textes de M. Temman ont même inspiré trois éditoriaux québécois en appui à la lutte mondiale au tabagisme, soit ceux de Brigitte Breton dans *Le Soleil*, de Frédéric Wagnière dans *La Presse*, et de Paule des Rivières dans *Le Devoir*.

Participation canadienne

Le présence canadienne à la Conférence s'est hautement distinguée dans deux domaines : par nos futurs avertissements illustrés, lesquels font figure de première mondiale, et par le prix remporté par l'Association pour les droits des non-fumeurs (ADNF). Le ministre fédéral de la Santé, Allan Rock, est venu en personne présenter les avertissements qui orneront les paquets de cigarettes à compter de décembre prochain. Une session entière fut consacrée à cette initiative canadienne, qui sera bientôt imitée par la Thaïlande.

Lors du gala honorifique de la Conférence, l'ADNF a mérité un prix Luther L. Terry dans la catégorie organisation re-

marquable, pour son leadership mondial dans la lutte contre le tabagisme. Directeur exécutif de l'Association depuis sa fondation en 1974, Garfield Mahood a remercié ses partenaires canadiens mais aussi sa propre mère présente à Chicago. M. Mahood serait décrit, dans un document confidentiel de l'industrie, comme l'une des trois personnes « *les plus dangereuses au monde* », a relaté son présentateur.

Le Dr Judith Mackay, oeuvrant dans une dizaine de pays asiatiques, et le Dr Prakrit Vateesatokit, pionnier de la lutte antitabac en Thaïlande, ont partagé les honneurs de la catégorie individuelle. Le prix consacrant les réalisations d'un gouvernement fut remporté par l'Afrique du Sud, où les ventes de cigarettes ont baissé de 30 % entre 1991 et 1998. Quant au prix récompensant une carrière exceptionnelle, il a été lui aussi partagé par deux médecins, le Norvégien Kjell Bjartveit et l'Australien Nigel Gray.

Parmi les quelque 160 délégués canadiens, une trentaine provenait du Québec. Le mardi en soirée, tout ce monde fut invité par le ministre Allan Rock à une réception à la résidence du consul général du Canada à Chicago, Christopher Poole. Pour sa part, le gouvernement du Québec était représenté par Lise Bourcier, une des membres du Service de lutte contre le tabagisme.

Sessions d'affichage

La principale participation authentiquement québécoise à la Conférence a pris la forme d'un attrayant babillard illustrant les étapes ayant mis fin aux commandites du tabac chez nous, réalisé par Francine Hubert de la Direction de la santé publique de Montréal-Centre.

Les brèves sessions d'affichage, peu fréquentées malheureusement, furent l'outil de communication de nombreux pays en développement, certains tableaux étant



Lors de la plénière sur la nicotine propre, ces trois sommités de la lutte mondiale au tabagisme ont tenu à faire valoir leurs points de vue. On reconnaît le **Dr Richard Peto** et **Clive Bates** de Grande-Bretagne, de même que l'infatigable **Stanton Glantz** de Californie.

Le bulletin *Info-tabac* bénéficie de l'appui financier des organismes suivants, que nous remercions :



Gouvernement du Québec
Ministère de la Santé
et des Services sociaux

Gilles Baril, ministre délégué



CONFÉRENCE DES RÉGIES
RÉGIONALES DE LA SANTÉ
ET DES SERVICES
SOCIAUX DU QUÉBEC

Santé publique - Comité tabac



RÉGIE RÉGIONALE
DE LA SANTÉ ET DES
SERVICES SOCIAUX
DE MONTRÉAL-CENTRE

Direction de la santé publique

Les textes publiés dans ce bulletin ne représentent pas nécessairement les opinions ou les positions de ces organismes.

écrits au crayon feutre et agrémentés de photos d'amateurs. Une affiche a relevé le fait que le budget de prévention du tabagisme d'une dizaine de pays peuplés totalisait moins de 1 % de celui de la Californie dans ce domaine.

Contrebande

Collègues de M. Mahood à l'ADNF, David Sweanor et François Damphousse furent conférenciers lors d'une des sessions les plus courues, portant sur la contrebande, un sujet où le Canada constitue précisément un modèle à ne pas suivre. Les autorités canadiennes ont eu tort de couper les taxes en 1994, ont soutenu MM. Sweanor et Damphousse. Des efforts axés vers l'approvisionnement de la contrebande, soit l'industrie du tabac, permettent de l'endiguer sans nuire aux programmes de réduction du tabagisme, et cela en maintenant les recettes fiscales.

Leur collègue anglais Clive Bates, de *Action on Smoking and Health*, est devenu un redoutable pourfendeur de la contrebande du tabac, surtout celle visant les



Le coprésident honoraire de la Conférence, **Everett Koop**, *Surgeon General* durant les années 1980, remet au directeur de l'Association pour les droits des non-fumeurs, **Garfield Mahood**, un prix en hommage à cette « organisation remarquable ».

marchés européens. M. Bates a ajouté que des investissements dans les secteurs douaniers et fiscaux rapportaient facilement dix fois leurs coûts aux gouvernements, en considérant les revenus sauvegardés en taxation du tabac. L'Espagne et la Grande-Bretagne réussissent à garder élevé le prix des cigarettes en exerçant un contrôle sérieux sur les activités des fabricants, a-t-il précisé. M. Bates a exposé des documents de l'industrie illustrant à quel point celle-ci considère la contrebande comme une source normale de développement de marchés et de profits.

tabac des ententes de commerce bilatérales ou multilatérales, de manière à ne pas nuire aux objectifs de santé publique.

3. Chaque gouvernement doit, dans le cadre d'un programme complet de réduction du tabagisme, inclure des méthodes de cessation, et les rendre disponibles et abordables.

4. Dans chaque pays, le ministère national de la Santé doit bénéficier d'un personnel à plein temps pour assumer la responsabilité d'un programme de lutte antitabac d'envergure.

Quatre résolutions finales

Lors de la séance de clôture, le 11 août, les participants ont adopté quatre résolutions d'action, lesquelles soutenaient toutes la réduction du tabagisme dans les pays en développement. Ces quatre priorités, par ordre d'appui, sont :

1. La convention-cadre mondiale de lutte antitabac doit être solide, axée vers des objectifs de santé publique, cela sans empêcher les pays de retenir des mesures plus sévères, et elle doit tenir compte des recommandations des organismes non gouvernementaux.

2. La communauté internationale impliquée dans le contrôle du tabac doit agir énergiquement pour exclure ou retirer le

Enregistrements

La Conférence mondiale sur le tabac OU la santé offre les enregistrements de 160 de ses séances (11 \$ US chacune, en anglais). Le formulaire de commande, avec liste des séances, est disponible à www.wctoh.org.

Ce site Internet diffuse également, sans frais et avec diapositives, les enregistrements des sept assemblées plénières suivantes :

- Bâtir un mouvement apte à confronter les problèmes. Les défis qui nous attendent.
- Le contrôle du tabac servira-t-il votre économie ? Un débat interne au gouvernement.
- La nicotine propre est-elle possible ? Est-elle souhaitable ?
- Scénarios futurs. Le monde du tabac en 2015.
- Les sonneurs d'alarme. Ces courageux déserteurs de l'industrie.
- Le militantisme. Apprendre des autres mouvements tout en célébrant nos succès.
- Cérémonie de clôture.



Info-tabac

Le bulletin **Info-tabac** est distribué gratuitement en 2100 exemplaires aux médias, parlementaires et organismes de santé québécois.

Le texte intégral du bulletin est aussi disponible sur notre site Internet, au www.arrete.qc.ca

La reproduction partielle ou intégrale des textes du bulletin est autorisée avec mention de la source. Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec — Bibliothèque nationale du Canada, novembre 1996. ISSN 1480-1833. Si vous avez des commentaires ou des suggestions pour notre prochain numéro, n'hésitez pas à contacter le coordonnateur, Denis Côté.

Tél. : (514) 525-7025 — Télécopieur : (514) 525-6044

Courriel : infotab@cam.org

Révision : Isabelle Masingue

Si non distribuable : apposez le bloc-adresseur sur la fiche d'expédition (préadressée au verso) ; retournez à **Info-tabac**, bureau 205, 1988, rue Sainte-Catherine Est, Montréal QC H2K 2H7